



ACCORD TELETRAVAIL : ALLONS ENCORE PLUS LOIN POUR LES AGENTS !

Les négociations sur le futur accord télétravail reprennent. La CFTC, très attachée à ce dispositif si l'agent est volontaire, s'y rendra avec de nombreuses propositions pour le stabiliser et l'élargir.

Nos propositions tiennent compte du retour d'expérience suite au télétravail exceptionnel et parfois forcé mis en place pendant la crise sanitaire :

- **Donner la possibilité de 2 ou 3 jours de télétravail** pour une personne ayant au minimum 50% de temps de travail afin de permettre un meilleur équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle, tout en évitant les risques d'isolement.
- **Autoriser le badgeage à distance pour le télétravail et le travail de proximité** afin que soit pris en compte le temps de travail réel et permettre de bénéficier des horaires variables et de la récupération horaire via le crédit / débit.
- **Permettre de télétravailler dans un autre lieu que son domicile.**
- **Mettre en place une souplesse dans le choix des jours de télétravail** dans la semaine (jour fixes ou volants)
- **Instaurer le versement automatique de l'indemnité forfaitaire** de 10 euros par mois sans justificatifs

Bientôt le badgeage virtuel pour les télétravailleurs : une de nos demandes entendue !

La CFTC salue que d'ici septembre 2021 au plus tard, le badgeage depuis son poste de travail lorsque l'on est en télétravail soit possible. Ce sera également possible sur site pour les agents qui le souhaitent et à leur initiative.

Signataire du premier accord sur le télétravail, la CFTC s'est félicitée du succès grandissant de cette modalité de travail qui permet de concilier la vie personnelle et professionnelle. Elle revendique également la liberté de choix pour ceux qui ne souhaitent pas faire de télétravail. Le volontariat doit être la règle première.

La CFTC Emploi œuvre pour que les retours d'expérience du télétravail exceptionnel permettent d'instaurer un nouvel accord plus souple, plus juste, plus universel !



syndicat.cftc-emploi@pole-emploi.fr

 www.facebook.com/CFTCEmploi

 [cftcemploi](https://twitter.com/cftcemploi)